



Logements locatifs sociaux - 2020

État d'avancement au 15 octobre

Objectifs d'agrèments

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 3 mars 2020 a fixé un objectif de base de **12 849** logements et un objectif de 326 logements à redéployer ultérieurement.

L'objectif de base de 12 849 logements se décompose en **4 333** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **6 075** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **2 441** prêts locatifs sociaux (PLS). Il comprend un objectif de **200** PLAI adaptés.

L'enveloppe territorialisée correspondante est de 44 166 000 € sur le fonds de concours 479 du FNAP. Elle inclut une enveloppe de 1,5 M€ pour les bonifications pouvant être accordées aux logements PLAI/PLUS en acquisition-amélioration, ainsi qu'une enveloppe de 200 000 € pour l'appel à projet sur les matériaux biosourcés.

État de l'avancement des agrèments

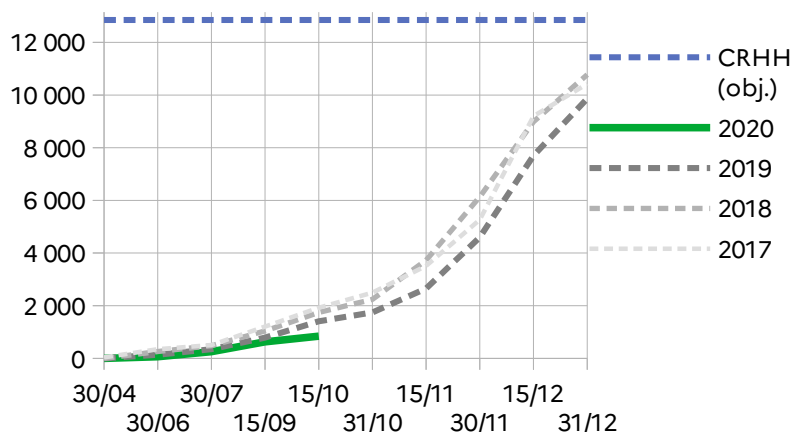
En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS

Au 15 octobre, **54** dossiers sont agréés pour **842** logements locatifs sociaux, soit 6,55 % de l'objectif (11 % en 2019 et 14 % en 2018).

Par ailleurs, 85 dossiers sont programmés pour 2 160 logements.

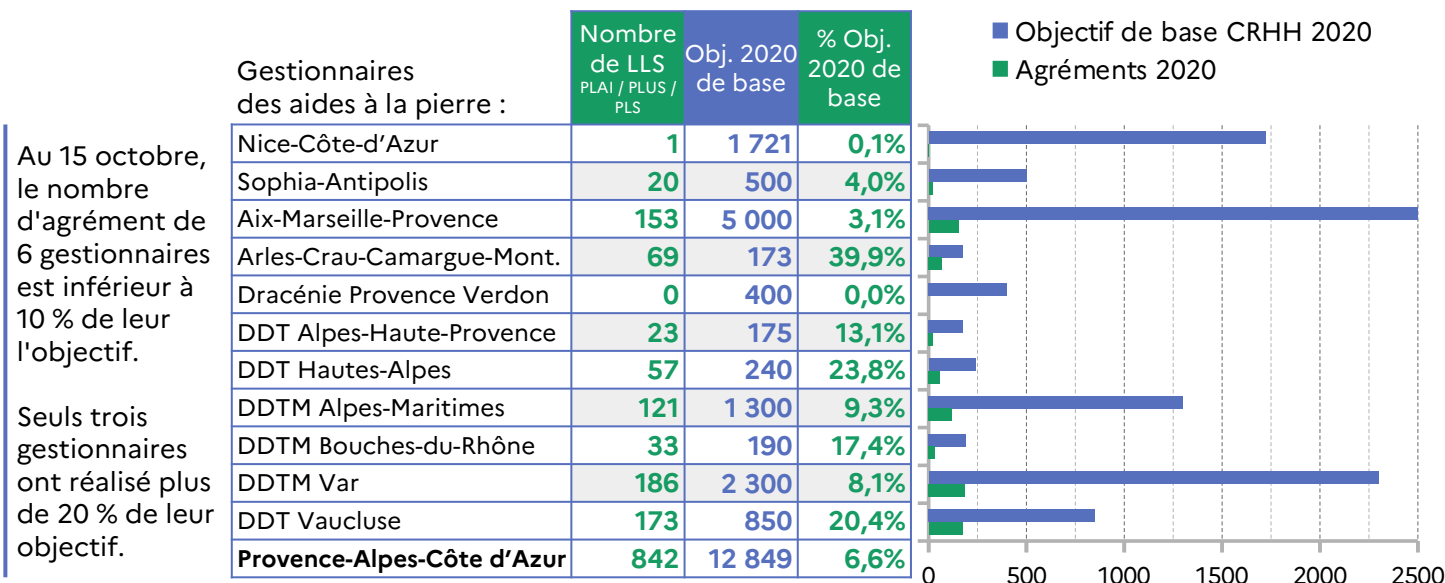
Éléments de conjoncture :

- crise sanitaire liée à la covid19,
- élections municipales du 28 juin.



État de l'avancement des agrèments par territoire de gestion

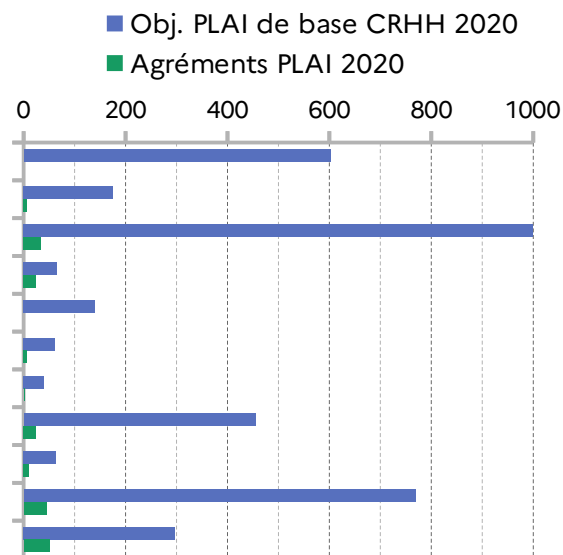
En nombre de logements PLAI/PLUS/PLS



Au 15 octobre, le nombre d'agrément de 6 gestionnaires est inférieur à 10 % de leur l'objectif.

Seuls trois gestionnaires ont réalisé plus de 20 % de leur objectif.

	PLAI		PLUS		PLS	
	PLAI agréés	Objectif de base 2020	PLUS agréés	Objectif de base 2020	PLS agréés	Objectif de base 2020
MET NCA	0	0%	1	0%	0	0%
CA SA	6	3%	14	6%	0	0%
MET AMP	34	2%	63	3%	56	6%
CA ACCM	24	36%	36	43%	9	37%
CA DPVA	0	0%	0	0%	0	0%
DDT 04	6	10%	17	15%	0	0%
DDT 05	2	5%	7	14%	48	32%
DDTM 06	24	5%	34	6%	63	24%
DDTM 13	10	16%	14	16%	9	24%
DDTM 83	45	6%	50	4%	91	29%
DDT 84	51	17%	108	28%	14	8%
PACA	204	5%	347	6%	291	12%



Au 15 octobre, **204** logements **PLAI** ont été financés pour un objectif de 4 333 (5%).

Autorisations d'engagement pour les logements plai et plus

Les acteurs de l'habitat en Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient d'une stabilité des règles de financement de l'État depuis 5 ans. Les enveloppes territoriales fixées en CRHH sont constituées d'une enveloppe pour les **PLAI**, avec un montant moyen de subvention de **9 800 € / logement**, et une enveloppe gérée en DREAL pour le financement des primes pour les PLUS/PLAI en acquisition-amélioration.

Les primes maximales, pouvant être accordées en acquisition-amélioration, ont été fixées suivant les types de situation rencontrées :

- 10 200 € / logement si l'opération contient moins de 15 logements après travaux et présente un coût de travaux supérieur à 1 000 € (HT) / m² de surface utile ;
- 6 800 € / logement si l'opération a lieu dans un immeuble construit antérieurement à 1948 ;
- 6 800 € / logement si l'opération est située dans une commune retenue « action cœur de ville » ;
- 3 400 € / logement si l'opération ne répond pas à l'un des trois critères ci-dessus.

	CRHH 2020 (enveloppe de base)	Consommation AE
Nice-Côte-d'Azur	5 899 600	26 400
Sophia-Antipolis	1 715 000	58 800
Aix-Marseille-Provence	16 317 000	336 600
Arles-Crau-Camargue Mor	646 800	278 000
Dracénie Provence Verdo	1 372 000	0
DDT Alpes-Haute-Provenc	597 800	81 200
DDT Hautes-Alpes	392 000	19 600
DDTM Alpes-Maritimes	4 459 000	284 090
DDTM Bouches-du-Rhône	617 400	98 000
DDTM Var	7 536 200	691 100
DDT Vaucluse	2 910 600	580 200
Acquisition-Amélioration	1 502 600	(inclus)
Matériaux biosourcés	132 000	(inclus)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44 098 000	2 453 990

Au 15 octobre, un peu moins de 2,5 millions d'euros ont été engagés (FNAP 479)

Utilisation des matériaux biosourcés

Une nouvelle prime est mise en place cette année concernant l'utilisation des matériaux biosourcés.

À la suite de l'appel à projet, 3 dossiers ont été retenus pour une enveloppe de 132 000 € (33 logements).

Programmation 2020

Les intentions (dossiers proposés) des maîtres d'ouvrages dans l'outil partagé SPS s'élèvent à 10 000 logements au 15 octobre. Ces intentions représentent 78 % de l'objectif de base de 12 849 (87 % en 2019).

Au 15 octobre, les gestionnaires des aides à la pierre ont programmé 3 002 logements (139 dossiers) dans SPS (dont 842 (54 dossiers) déjà instruits), soit 30 % des intentions en logements.

23 % de l'objectif de base de 12 849 est donc programmé (contre 26 % en 2019).

À un peu plus de deux mois de la fin d'année, il est nécessaire que les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires finalisent la programmation des demandes et s'accordent sur le dépôt des dossiers pour permettre une instruction idoine et une consommation satisfaisante des autorisations d'engagement FNAP.

Information récente (16/10) : le contenu du dossier (arrêté du 5 mai 2017) est simplifié (à paraître au JORF).